

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

11 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 067 292

21 N° d'enregistrement national : 17 55113

51 Int Cl⁸ : B 60 J 11/04 (2006.01)

12

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

22 Date de dépôt : 08.06.17.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 14.12.18 Bulletin 18/50.

56 Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la
procédure de rapport de recherche.

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

Demande(s) d'extension :

71 Demandeur(s) : BIOSCA IBANEZ JOSEP MARIA —
ES et

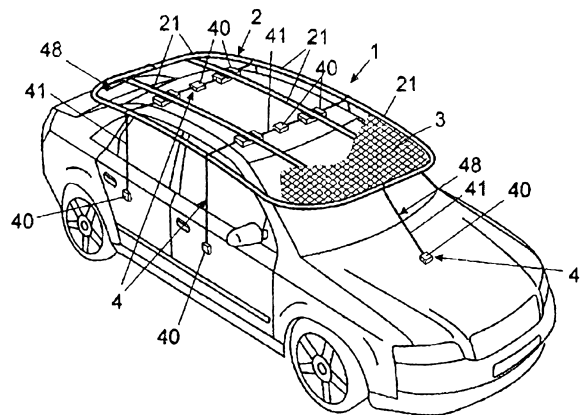
72 Inventeur(s) : BIOSCA IBANEZ JOSEP MARIA et
LABORDA MARTINEZ FELIP.

73 Titulaire(s) : BIOSCA IBANEZ JOSEP MARIA,
LABORDA MARTINEZ FELIP.

74 Mandataire(s) : PRUGNEAU-SCHAUB.

54 PARASOL EXTERNE POUR VEHICULES.

57 Un parasol externe pour véhicules comporte une
structure (2) à baleines flexibles ou rigides dans laquelle est
couplé un écran (3) avec pan (6) en un matériau opaque qui
évite les rayons solaires et des moyens de fixation (4)
magnétiques qui sont des piliers qui permettent de retenir cette
structure (2) sur le véhicule (5), de sorte qu'elle n'est pas di-
rectement en contact avec le toit du véhicule en constituant
une région intermédiaire de circulation d'air. Les moyens (4)
comportent une série de pièces (40) avec des aimants,
unies entre elles au moyen de cordons (41).



FR 3 067 292 - A3



DESCRIPTION

5 OBJET DE L'INVENTION

L'invention, tel qu'indique l'énoncé de la présente description, concerne un parasol externe pour véhicules, lequel offre une série d'avantages et de caractéristiques de nouveauté, qui seront expliqués en détail par la suite, et qui
10 représentent une innovation remarquable dans l'état actuel de la technique.

L'objet de cette invention est centré, concrètement, sur un élément de protection spécialement conçu pour des véhicules automobiles, applicable fondamentalement comme parasol, quoiqu'il puisse servir également pour
15 protéger d'autres agents externes tel que la poussière, la résine des arbres, des taches ou d'autres, qui se distingue en ce qu'il est façonné à partir d'une structure pliante qui se couple à l'extérieur sur le véhicule en couvrant en tout ou partie sa partie supérieure, mais sans être directement en contact avec la tôle, de sorte qu'il existe une région intermédiaire entre le toit du véhicule et le
20 parasol par laquelle l'air peut circuler, cette région agissant en tant qu'isolant thermique qui perfectionne l'efficacité du protecteur contre l'effet des rayons solaires.

DOMAINE D'APPLICATION DE L'INVENTION

25

Le domaine d'application de cette invention se situe dans le secteur de l'industrie engagée dans la fabrication d'accessoires pour l'automobile, centré en particulier dans le domaine des protecteurs solaires.

30 ÉTAT DE LA TECHNIQUE ANTÉRIEURE

Comme éléments protecteurs pour éviter les effets du soleil sur les voitures on utilise souvent les parasols qui sont incorporés à la partie interne du véhicule, sous le pare-brise et qui consistent simplement en un morceau de carton ou

d'un matériau en feuille qui évite l'entrée des rayons solaires à l'intérieur du véhicule.

5 Ces parasols, cependant, n'évitent que cela, l'entrée des rayons solaires à l'intérieur de la cabine du véhicule à travers la vitre sous laquelle ils sont incorporés, mais ils n'évitent ni la montée de la température à l'intérieur du véhicule ni le fait que les rayons solaires puissent pénétrer à travers les fenêtres latérales ou la lunette arrière, quand le soleil modifie sa position au fur et à mesure que les heures passent.

10

L'objectif de cette invention est donc d'offrir au marché un nouveau type de parasol pour les véhicules qui, en plus d'éviter l'entrée des rayons solaires à l'intérieur de la cabine, donne une protection plus grande contre la montée de la température car il permet le passage de l'air, ainsi que des avantages
15 complémentaires grâce à ce que la protection du véhicule intervient depuis l'extérieur et agit comme s'il s'agissait d'un toit qui donne de l'ombre, en le protégeant donc également contre d'autres agents qui peuvent affecter le véhicule si on le laisse garé dehors, par exemple la poussière qui peut s'accumuler sur la carrosserie ou la possible chute de résine, s'il est garé dans
20 une région sous des pins ou d'autres arbres, ou bien la possible chute de peinture, de ciment ou d'autres éléments, s'il est garé près d'une région de chantiers, ou même de la grêle, si le matériau du parasol est approprié, bref, la protection contre tout élément, en plus de contre les rayons solaires.

25 Par ailleurs, et comme référence à l'état actuel de la technique, il faut signaler qu'au moins le demandeur ignore l'existence d'aucun autre type de parasol pour véhicules ou d'invention ayant une application similaire avec des caractéristiques techniques, structurelles et de constitution semblables à celles qui apparaissent dans celui qui est ici revendiqué.

30

DESCRIPTION DE L'INVENTION

Le parasol externe pour véhicules que l'invention propose est donc configuré comme une nouveauté remarquable dans le domaine d'application, car grâce à

sa mise en œuvre les objectifs précédemment signalés sont atteints de façon satisfaisante, les détails les caractérisant qui le rendent possible et qui le distinguent de tout autre élément connu, étant convenablement recueillis dans les revendications finales qui sont annexées à cette description.

5

Plus précisément, ce que l'invention propose, comme il a été signalé plus haut, est un parasol externe pour les voitures qui est distingué en ce qu'il est façonné à partir d'une structure plane à baleines qui se couple à l'extérieur sur le véhicule, dans laquelle un écran est agencé qui couvre en tout ou partie la
10 partie supérieure du véhicule et qui y est fixée de sorte que cet écran ne reste pas directement en contact avec la tôle et donc, il existe une région intermédiaire entre le toit du véhicule et l'écran du parasol par laquelle l'air peut circuler.

15 Pour ce, comme première option de réalisation du parasol, la structure est fixée sur la tôle du véhicule au moyen d'un système de fixation magnétique, composé soit d'aimants simples soit d'aimants du type isotrope on-off qui peuvent être activés et désactivés à volonté. De préférence ce système comporte un ensemble de pièces aimantées unies entre elles par des cordons
20 ou assimilés, dont certaines possèdent une cannelure adaptée pour y recevoir, sous pression, les baleines de la structure du parasol, de sorte que, lorsque les aimants sont situés sur le toit du véhicule, l'écran leur est couplé dans les cannelures et sur celles-ci, les baleines qui fixent l'écran sur le toit du véhicule. Il est important de remarquer que, dans cette option de réalisation, la grosseur
25 des pièces aimantées dans lesquelles les baleines de la structure sont emboîtées détermine l'écart entre l'écran et le véhicule, donc cette grosseur sera suffisante pour permettre le passage de l'air entre la tôle du véhicule et l'écran du parasol.

30 Dans ce cas, en plus, la structure des baleines est, de préférence, une structure à baleines flexibles, par exemple du type qui se replie pour son stockage et se déploie seule lorsqu'on l'extrait.

Dans une option alternative de l'invention, la fixation de la structure intervient à travers des piliers télescopiques qui sont fixés à la partie supérieure aux baleines de la structure qui incorpore l'écran et qui à la partie inférieure sont ajustés aux roues du véhicule. Ces piliers, de préférence quatre, un pour
5 chaque roue du véhicule, comportent, sur leur partie inférieure, sur des moyens réglables qui sont adaptés au périmètre externe du pneu et au moyen de pièces de préhension, sont fixés sur ce pneu, en servant ainsi de point d'appui pour la structure que restera élevée sur le toit du véhicule en permettant, comme les piliers sont télescopiques, de s'adapter à différents types de véhicules.

10

Comme variante, les piliers possèdent également des points d'appui au sol, par exemple pourvus de pattes en caoutchouc, en évitant ainsi que la structure s'incline.

15

Dans cette variante de réalisation, la structure de baleines qui incorpore l'écran est, de préférence, une structure à baleines extensibles, permettant d'adapter les dimensions de l'écran aux dimensions de différents véhicules. Cela, cependant, ne représente pas une limitation pour que la structure soit celle décrite dans l'option précédente.

20

De plus, dans n'importe laquelle des deux variantes, l'incorporation de tendeurs aux extrémités antérieure et postérieure de la structure, qui a une configuration de préférence rectangulaire, pour la retenir et éviter qu'elle ne se déplace de son emplacement à cause de l'air. Avantageusement, ces tendeurs possèdent
25 un aimant à leur extrémité qui est ce qui les fixe sur la carrosserie du véhicule.

30

Également de façon optionnelle dans les deux cas, l'existence d'un pan périmétrique est prévu, de préférence détachable, qui permet d'élargir la région de couverture du parasol pour protéger également, en partie, les parties
latérales du véhicule, la longueur de ce pan pouvant être variable car il pourrait même couvrir toute la partie latérale du véhicule, quoique une longueur maximum de 40 cm est recommandée. Ce pan, de plus, qui comme il a été dit, est de préférence détachable, il peut être placé de sorte qu'il embrasse en tout ou partie le périmètre de la structure du parasol, de sorte qu'il couvre ses

parties de front, de côté ou postérieure, selon il sera utile à cause de la position du soleil et de son déplacement.

5
Finalement, il faut remarquer que l'écran est réalisé, de préférence en un matériau réfléchissant, pour éviter au maximum l'action des rayons solaires, quoique l'utilisation d'autres matériaux n'est pas écartée pour, par exemple, l'utiliser comme protecteur anti-grêle et d'autres usages.

10
Le parasol externe pour véhicules décrit consiste donc en une structure innovante aux caractéristiques inconnues à ce jour pour l'objet auquel il est destiné, des raisons qui ajoutées à son utilité pratique, lui confèrent une base suffisante pour obtenir le privilège d'exclusivité qui est demandé.

DESCRIPTION DES DESSINS

15

Pour complément de la description qui est en train d'être faite et afin d'aider à mieux comprendre les caractéristiques de l'invention, un jeu de plans est joint à cette description comme partie intégrale de celle-ci dans lequel à titre d'illustration et non de limitation ce qui suit a été représenté :

20

la figure numéro 1.- Elle montre une vue en perspective d'un premier exemple de réalisation du parasol externe pour véhicules, objet de l'invention, lequel a été représenté en position d'utilisation sur un véhicule et dans une de ses options avec un système de fixation par aimants et une structure à baleines pliables.

25

la figure numéro 2.- Elle montre une vue élargie d'une des pièces aimantées qui possède une cannelure pour la fixation sous pression des baleines de la structure.

30

la figure numéro 3.- Elle montre une vue en perspective d'un autre exemple de parasol externe pour véhicules, selon l'invention, dans ce cas dans une variante alternative de celui-ci avec un système de fixation par piliers retenus sur les

roues, avec la structure de baleines extensible et pourvu d'un pan périmétral ;
et

la figure numéro 4.- Elle montre une vue élargie et en perspective d'un exemple
5 de réalisation d'un des piliers d'appui qui retient la structure sur les roues du
véhicule, selon la variante de la figure 3, et l'on peut y voir leur configuration.

RÉALISATION PRÉFÉRÉE DE L'INVENTION

10 Au vu de ces figures et conformément à la numération adoptée, on peut y voir
des exemples de réalisation préférée, mais non limitative, du parasol externe
pour véhicules de l'invention, lequel comporte les parties et les éléments qui
sont indiqués et décrits en détail par la suite.

15 Ainsi, comme on observe dans la figure 1, le parasol (1) en question est
essentiellement configuré à partir d'une structure (2) plane à baleines à laquelle
est couplé un écran (3) constitué, de préférence, par un matériau opaque qui
évite le passage des rayons solaires et des moyens de fixation (4) qui
permettent de retenir cette structure (2) sur le véhicule (5), de préférence de
20 sorte qu'il ne soit pas directement en contact avec la tôle du véhicule et il existe
une région intermédiaire par laquelle l'air peut circuler.

Dans une première option de réalisation, les moyens de fixation (4) de la
structure (2) sont du type magnétique et de préférence, ils comportent une série
25 de pièces (40) avec aimant unies entre elles au moyen de cordons (41) pour
pouvoir les situer distribuées entre les parties latérales et le toit du véhicule (5),
comme montre l'exemple de la figure 1, en prévoyant que certaines de ces
pièces (40), celles qui sont situées dans les sections intermédiaires des
cordons (41) et elles sont fixées sur le toit du véhicule, soient plus grosses et
30 ayant une cannelure (42) adaptée pour y recevoir les baleines (21) sous
pression, comme montre la figure 2, tandis que les pièces (40) ayant un aimant
des extrémités du cordon (41) sont de plus petite taille, et servent pour tendre
les parties latérales de la structure.

Dans une option alternative de l'invention, les moyens de fixation (4) de la structure (2) sont formés par des piliers qui sont fixés à la partie supérieure sur les baleines (21) de cette structure (2) et à la partie inférieure ils sont ajustés aux roues du véhicule (5).

5

Ces piliers, de préférence un pour chaque roue du véhicule, comportent une section verticale (43), ou pilier proprement dit, de tubes extensibles télescopiquement ayant un ancrage supérieur (44) pour la fixation à la baleine (21) et avec une traverse (45) inférieure, également extensible pour s'adapter
10 au périmètre extérieur du pneu qui, par exemple est relié à la section verticale (43) au moyen d'un joint articulé (49) et aux extrémités duquel sont incorporées des griffes (46) qui sont retenues à ce pneu lorsque cette traverse (45) est ajustée.

15 Optionnellement, les piliers possèdent en plus des pattes (47) qui déterminent leurs points d'appui au sol en évitant ainsi que la structure s'incline (voir les figures 3 et 4).

En plus, l'incorporation complémentaire de tendeurs (48) est prévue, formée
20 par des cordons (41) fixés sur les extrémités antérieure et postérieure de la structure (2) et à cette extrémité ils incorporent une pièce avec un aimant (40) pour la retenir et éviter que l'air puisse la déplacer de son emplacement.

De son côté, la structure (2) à baleines est soit une structure à baleines (21)
25 flexibles, par exemple du type qui se replie pour son stockage et se déploie seule lorsqu'elle n'est plus retenue, avec quoi sa configuration est, de préférence à bords courbes, comme montre l'exemple de la figure 1, soit elle consiste en une structure à baleines (21) rigides qui sont extensibles télescopiquement, comme montre l'exemple de la figure 3, et dans ce cas, de
30 préférence elle a une configuration rectangulaire, permettant alors que l'écran puisse être adapté aux dimensions de différents véhicules (5) ou bien le couvrir en tout ou partie.

Il faut signaler que dans la figure 1 l'écran (3) a été représenté seulement en partie, pour permettre une meilleure observation des moyens de fixation (4) qui, par exemple dans cette figure sont de type magnétique, étant entendu que cet écran (3), en réalité, occupe toute la surface de la structure (2).

5

De plus, la structure (2) possède un pan (6) périmétral qui, réalisé de préférence avec le même matériau que l'écran (3), permet d'élargir la région de couverture du parasol pour protéger également en partie les parties latérales du véhicule.

10

Ce pan (6), que l'on peut voir dans la figure 3, tronqué pour une plus grande clarté, est retenu aux baleines (21) périmétrales de cette structure (2) au moyen de tout système de fixation, de préférence, d'une façon facilement extractible, en permettant de changer son emplacement et d'embrasser en tout ou partie le

15

périmètre de la structure (2), selon il conviendra.

La nature de cette invention étant suffisamment décrite, ainsi que la façon de la mettre en place, il n'est pas jugé nécessaire de rallonger cette explication pour que tout homme du métier comprennent sa portée et les avantages qu'il en découle, et il est constaté que, dans son essentialité, elle pourra être mise en place dans d'autres modes de réalisation qui seront différents en détail de celle indiquée à titre d'exemple et auxquelles s'étendra également la protection qui est demandée pourvu que son principe fondamental ne soit pas altéré, changé ou modifié.

20

25

REVENDICATIONS

- 1.- Parasol externe pour véhicules, **caractérisé** en ce qu'il comporte une structure (2) à baleines dans laquelle est couplé un écran (3) en matériau opaque qui évite le passage des rayons solaires et des moyens de fixation (4) qui permettent de retenir cette structure (2) sur le véhicule (5), de sorte qu'elle n'est pas directement en contact avec la tôle du véhicule constituant une région intermédiaire de circulation d'air.
- 2.- Parasol externe pour véhicules, conformément à la revendication 1, **caractérisé** en ce que les moyens de fixation (4) de la structure (2) sont du type magnétique.
- 3.- Parasol externe pour véhicules, conformément à la revendication 2, **caractérisé** en ce que les moyens de fixation (4) de la structure (2) comportent une série de pièces (40) avec aimant jointes entre elles au moyen de cordons (41), certaines de ces pièces (40), celles qui sont situées dans les sections intermédiaires des cordons (41) et qui sont fixées sur le toit du véhicule étant plus grosses et avec une cannelure (42) adaptée pour recevoir les baleines (21) sous pression, tandis que les pièces (40) avec aimant des extrémités du cordon (41) ont une taille plus petite, servant à tendre les parties latérales de la structure.
- 4.- Parasol externe pour véhicules, conformément à la revendication 1, **caractérisé** en ce que les moyens de fixation (4) de la structure (2) sont des piliers qui sont fixés sur le haut aux baleines (21) de la structure (2) et sur le bas ils sont ajustés aux roues du véhicule (5).
- 5 Parasol externe pour véhicules, conformément à la revendication 4, **caractérisé** en ce que les piliers sont formés par une section verticale (43) de tubes extensibles télescopiquement avec un ancrage supérieur (44) pour la fixation de la baleine (21) et avec une traverse (45) inférieure, également extensible pour s'adapter au périmètre externe du pneu respectif, aux extrémités de laquelle il incorpore des griffes (46) de rétention sur ce pneu lorsque cette traverse (45) est ajustée.

6.- Parasol externe pour véhicules, conformément à la revendication 5, **caractérisé** en ce que les piliers possèdent par ailleurs plus de pattes (47) qui déterminent des points d'appui sur le sol.

5

7.- Parasol externe pour véhicules, conformément aux revendications 1 à 6, **caractérisé** en ce que les moyens de fixation (4) incorporent de plus des tendeurs (48) constitués par des cordons (41) fixés aux extrémités antérieure et postérieure de la structure (2) et à l'extrémité de laquelle ils incorporent une pièce avec aimant (40).

10

8.- Parasol externe pour véhicules, conformément aux revendications 1-7, **caractérisé** en ce que la structure (2) est une structure à baleines (21) flexibles.

15

9.- Parasol externe pour véhicules, conformément aux revendications 1 à 4, **caractérisé** en ce que la structure (2) est une structure à baleines (21) rigides télescopiquement extensibles.

20

10.- Parasol externe pour véhicules, conformément aux revendications 1 à 4 et 9, **caractérisé** en ce que la structure (2) offre, en plus de l'écran (3), un pan (6) périmétral de protection des parties latérales du véhicule.

25

11.- Parasol externe pour véhicules, conformément à la revendication 10, **caractérisé** en ce que le pan (6) est retenu aux baleines (21) périmétrales de la structure (2) au moyen d'un système de fixation extractible, permettant de changer son emplacement et qui embrasse en tout ou partie le périmètre latéral du véhicule (2).

